



Appel à projets
Mise en place de 10 000 logements HLM accompagnés
Présentation synthétique du projet

Localisation du projet : *Charente-Maritime (17), SAINTES*

Nom du projet : *Projet d'Insertion sociale*

Statut et nom du ou des porteur(s) du projet : *SEMIS, bailleur social*

Descriptif sommaire du projet et objectifs poursuivis : *Le dispositif vise à aider à un maintien pérenne dans le logement ou prévenir un échec de ce maintien pressenti lors d'une attribution.*

Publics cibles du projet

Nombre de ménages accompagnés : *30 environ*

Ménages éligibles au DALO : oui non

ou des accords collectifs : oui non

ou relevant globalement des publics cibles du PDALPD : oui non

Caractéristiques des publics cibles (typologie des ménages, problématiques rencontrées, ressources) :

- *des familles déjà locataires rencontrant des difficultés d'intégration,*
- *des personnes seules, qui passent directement d'un mode de vie à la rue à un logement autonome,*
- *des femmes victimes de violences conjugales,*
- *des familles sortant d'un hébergement.*

Modalités de mobilisation des logements

Création d'une offre nouvelle Aménagement de logement existant

Mobilisation de logements existants sans aménagement

Reclassement offre existante en offre à bas loyer

Nombre de logements : *30 environ*

Typologie des logements : *pas de typologie spécifique*

Modalités de réservation et d'attribution des logements : *droit commun du logement social*

Localisation de l'offre de logements accompagnés :

SAINTEs, prioritairement sur les quartiers d'habitat social de Bellevue (Zone Urbaine Sensible), et des Boiffiers.

Accompagnement

Méthodologie de réalisation de l'accompagnement (étendue de l'accompagnement et objectifs visés, méthodes - l'aller vers, autres...-, durée et adaptabilité) : *Le lien entre le bailleur, le locataire et l'association est permanent, chacun intervenant dans son domaine de compétences. Celui-ci est formalisé par un contrat d'engagement, un entretien initial, un calendrier de l'accompagnement et un suivi personnalisé (évalué et réactualisé tous les deux mois.*



Complémentarité avec la gestion locative (type de gestion locative : classique ou adaptée) :

La SEMIS effectue un premier diagnostic, et oriente sur cette action des familles dont l'insertion durable dans le quartier risque d'être problématique, au vu de difficultés liées à une précarité économique, un manque d'autonomie, ou des problèmes liés au « vivre ensemble ».

Démarche mise en place pour favoriser l'adhésion du ménage : *après une ou plusieurs rencontres, le bailleur propose à la personne un accompagnement par Tremplin 17. Il est important qu'une relation de confiance soit établie entre le bailleur et la personne, pour que cette dernière accepte une rencontre avec un référent de l'association. Et c'est parce que le bailleur « décode » la situation au-delà du problème apparent et prend en compte la personne dans sa souffrance qu'elle peut adhérer à un accompagnement.*

Modalités de mobilisation de l'offre d'accompagnement existante ou nouvelle : *parc social «de droit commun »*

Structuration de la relation bailleur/accompagnateur : *une convention est établie entre les 2 institutions, un bilan annuel est réalisé.*

Adéquation du projet aux besoins spécifiques des publics ciblés par le projet :

Le partenariat entre l'association et le bailleur, dans le respect des compétences de chacun, permet d'élaborer des propositions communes pour favoriser l'insertion durable dans le logement pour les publics vulnérables.

Partenariat

Partenaires mobilisés - exemples : collectivités territoriales, SIAO, associations, coordination entre les organismes, ... : *les Commissions Locales de l'Habitat.*

Montage financier (solidité financière du plan de financement et d'exploitation du projet, optimisation des coûts) :

Coût global en cas d'offre intégrée gestion locative adaptée + l'accompagnement par ménage: *47 000 € par an pour le projet.*

Cofinancements apportés (apports du CG, des collectivités territoriales, EPCI et Etat) :

SEMIS (demande en cours pour 2014)= 20 000€,

ETAT- AVDL (accompagnement vers et dans le logement)= 7 000 €,

Appel à projet = 20 000€.

Inscription de la démarche dans la durée

Les engagements pris par les porteurs du projet portent sur une durée de :

Les résultats encourageants de ce partenariat testé en 2013 conduisent à le renouveler en 2014 et prévoir son développement sur une durée de 3 ans.

Echéancier de la mise en œuvre du projet

Le dispositif est d'ores et déjà opérationnel.

Une aide complémentaire, dans le cadre du présent appel à projet, favoriserait l'accompagnement des 30 ménages.



Avis du service départemental en charge des politiques sociales du logement (DDCS ou DDT) :

champ libre

Pertinence du projet au regard des objectifs visés par l'appel à projets : *champ libre*

Caractère reproductible de la démarche : Faible Moyen Fort

Conditions jugées nécessaires : *champ libre*

Avis global formulé par le niveau régional

Favorable Défavorable

(DREAL en collaboration avec DRJSCS) :

champ libre